



Les frelons asiatiques

Classé « espèce exotique, envahissante et nuisible » depuis 2012, le frelon asiatique constitue une menace pour l'agriculture, la pollinisation et la biodiversité de notre territoire. **Soyez attentifs les nids se forment dès le mois de mars.**

Il représente notamment une menace économique pour l'activité apicole par les pertes engendrées dans les ruchers.

Le conseil municipal a délibéré en 2016 en faveur d'une sensibilisation de la population de Beaufort-en-Anjou-au plan de lutte et d'un accompagnement financier à la destruction de ces nids. Dans le cadre d'une convention établie avec la FDGDON, la commune prend en charge, à hauteur de 50%, les frais engagés.

Tarifs conventionnels : [cliquez ici](#)

Que faire lorsque vous détectez un nid ?

1-Contactez la mairie au 02 41 79 74 60.

2-Un agent de la collectivité se déplacera sur site pour constater le nid de frelons asiatiques.

3-Une fiche sera établie et envoyée au FDGDON qui déclenchera l'intervention d'une entreprise habilitée.

Ne contactez les pompiers qu'en cas d'un danger pour les personnes. Les risques humains étant très rares, veillez à ne pas abuser du numéro d'urgence.

* *Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.*